À propos du procès-verbal du Conseil municipal du 24 avril 2025

Expéditeur : Gery Skrzypczyk (gery.skrzypczyk@gmail.com)

À : maire@ville-etrechy.fr; dgs@ville-etrechy.fr

Cc : fanny.mezaguer@yahoo.com; rmlecocq@aol.com

Date : jeudi 15 mai 2025 à 01:45 UTC+2

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur

Lors du précédent Conseil municipal nous faisions état que traditionnellement, les comptes rendus des Conseils municipaux faisaient l'objet de résumés parfois orientés, mais globalement fidèles à l'esprit des interventions.

Concernant le procès-verbal du 24 avril , nous constatons pour la seconde fois des problèmes techniques dans la retranscription alors que notre propre enregistrement est tout à fait clair. Ceci explique sans doute que de nombreux échanges importants aient été absents et c'est regrettable . Toutefois et afin de ne pas priver nos lecteurs de la totalité du Conseil (synthétique bien évidemment) nous vous transmettons nos remarques, certes tardives, mais un évènement proche retient lui aussi toute notre attention (le Bric à brac)

Et afin de ne pas alourdir les débats de ce soir, nous tenons simplement à exprimer notre désaccord sur ce procès-verbal en votant contre.

Nous vous transmettons par ailleurs, la liste des écarts constatés.

Données qui justifient notre vote CONTRE :

En page 3 :
- M.Martin dit qu'il y a eu une commission extra communale où cela a été présenté au Strépiniacois. Mme Mezaguer confirme qu'il n'y en a pas eu. Les correspondants de quartier n'ont pas consulté la population
- Obj 2, axe 1 : M. Le Maire précise en parlant du Roussay que nous sommes sur des orientations politiques et donc de l'inscrire c'est un marqueur fort tout en restant général

En page 4 :
Obj 5 axe 2 : Tout le débat technique interessant de M.Martin a été omis. Les ilots de fraicheur cités sont
• Les parcs les plus importants.
• Tous les espaces qui ne sont pas destinés à être constructibles, notamment ceux à protéger.

• Les espaces chez l'habitant ou le particulier, sur les parcelles privées.
• La préservation des arbres assez élevés, car ils apportent de la fraîcheur.
• D'une manière générale, il s'agit de préserver toute la végétation qui n'a pas nécessité d'être abattue ou dessouchée.
Dans le zonage qui sera discuté plus tard (en juin), quelques jardins du centre-ville ont été "sanctuarisés" (protégés), car ils constituent des îlots de fraîcheur dans cette zone plus dense du centre. En lien avec le site patrimonial remarquable et les Architectes des Bâtiments de France, des arbres remarquables sont identifiés à la parcelle et doivent être préservés, ce qui contribue aussi à la préservation des végétaux sur les parcelles

Avant l'obj 7 axe 2 : Mme Mezaguer a dit : Vous parlez d'une politique d'economie d'energie , je ne la vois pas .
M.le maire ne comprend pas que Mme Mezaguer ne puisse pas la voir …
En fait, car il faut bien finir par se comprendre, Mme Mezaguer ne voit pas l 'écriture d'une politique d'economie d'energie et le Maire ne comprend pas qu'elle ne voit pas les actions qui sont de nature a être sa propre politique d'économie d'energie.
>>> Ceci permettra sans doute aux lecteurs de mieux comprendre

Avant l'échange sur les divisions de parcelle, tout l'échange sur le Cocatrix a été omis, valorisation des artères principales par la maitrise des promoteurs, les lineaires de facade frappés d'alignement.

Apres obj 2 axe 4 : En fait M.le Maire a expliqué le mode de calcul mais celui ci n'est pas retranscrit et ce n'est pas M.Martin qui répond que c'est en fonction des orientations du SDRIF mais c'est M.le Maire qui le dit.

Avant que M.Skrzypczyk ne parle du SDRIF et ces 700.000 logements nous avons rappelé qu'un objectif avait été changé (Axe 4 obj 5 qui est devenu obj 6) il y a une phrase qui a disparu « adapter et securiser le tronçon routier à la sortie d'Etrechy jusqu'à fontaineliveau »
>>> ce point n'apparaît plus dans le nouveau PADD et M.le Maire a parlé de **l'allongement de la bande d'accès** , c'est important pour les riverains de voir cette remarque sur le PV.

En fin de page 4 , la totalité de l'échange a été supprimée soit ceci : Le débat fait référence au SDRIF de 2013, mais on ne parle pas du nouveau SDRIF-E qui a été voté fin 2024 et validé début 2025, et qui "prend le pas sur pratiquement tout".
La question principale, dans ce contexte, est la suivante :
• Quel est le seuil précis de croissance démographique qui est visé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), en termes de nombre de logements autorisés par an ?
Nous avons précisé l'inquiétude derrière cette question en comparant l'objectif local de "maîtriser la croissance démographique" avec les chiffres du SDRIF-E qui nous semblent "affolants", nous avons mentionné leurs chiffres de 700 000

logements par an pour la région Île-de-France et une demande de 45 logements par hectare sur les "surfaces libres". Les chiffres de notre groupe Etrechy Ensemble et Solidaires, précédemment qualifiés d'"extravagants" ne semblent plus l'être tant que ça par rapport au SDRIF-E.
En s'appuyant sur le nombre de logements prévus dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) locales (un minimum de 265 et un maximum de 300 sur la période), nous jugeons cela « bien en dessous » des exigences du SDRIF-E (presque 300 par an). Nous avons aussi posé les questions implicites ou explicites suivantes :
• Comment la région va-t-elle imposer ces chiffres si élevés.
• Comment la commune va faire pour refuser ces objectifs régionaux.
• Comment la commune est-elle classée au niveau du SDRIF-E concernant l'urbanisation (secteurs d'urbanisation préférentielle ou capacité d'urbanisation non cartographiée), car cette nuance "impose un nombre de logements qui est différent"

La réponse de M.le Maire a été : la Commune est contrainte a un objectif de moyen pas de resultat et ce qui ont la main « in finé » ce sont les communes pas la région.

En page 7 :
- Mme Mezaguer a parlé des enseignes lumineuses comme Lidl qui restent allumées la nuit. La réponse de M.Le Maire concernait la lettre qui date de 3 ans invitant les commerces a éteindre leur vitrine la nuit, certains l'ont fait d'autre pas. il privilégie l'incitation dans un premier temps.
- L’intervention de M.Le Maire sur l’ABF n’est pas reportée et permettait d’éclairer la question de M.Skrzypczyk

Cordialement
Gery SKRZYPCZYK